

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 décembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/12/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Isabelle CLEMENT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N°DE 98-2020

Objet : Fonds de concours 2020 – Travaux de voirie 2020

Rapporteur : Christian GRIJOL

L'article L5214-16 prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Tout dépassement de l'enveloppe voirie fera l'objet d'une demande de fonds de concours par Douarnenez Communauté à la commune concernée comme l'y autorise l'article L.5212.26 du CGCT et conformément à l'approbation du rapport de CLECT du 3 juillet 2013.

Pour rappel, la demande du fonds de concours se monte à maximum 50 % du montant des travaux réalisés au cours de l'année. Pour le cas présent, il est de 41,66 %, soit 8 191 €.

En 2020, Douarnenez Communauté a réalisé des travaux de voirie complémentaires à la demande de la commune de Kerlaz comme détaillé dans le tableau ci-après.

Commune	Objet	Enveloppe voirie 2020	Travaux réalisés 2020	Fonds de concours 2020
Kerlaz	Travaux voirie 2020	6 334 € HT	19 658 € HT	8 191 €

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Il est proposé:

- **De demander le versement d'un fonds de concours à la commune de Kerlaz pour un montant total de 8 191 € au titre du fonds de concours « travaux de voirie 2020 ».**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 17 décembre 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

